

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00360 Numéro SIREN : 831 681 606 Nom ou dénomination : 3S SÉRÉNITÉ

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003044

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022



N° 15948*04

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SERENITE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		6 Rue Pensionnat Notre Dame de France 43000 LE PUY EN VELAY				
SIRET		8 3 1 6 8 1 6 0 6 0 0 0 2 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
				Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial*					
	Autres*	014	4 714	016	1 614	
	Immobilisations corporelles*	028	70 113	030	2 777	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 700	042		
Total I (5)		044	76 527	048	4 390	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	068	81 606	070	580	
	Autres* (3)	072	58 860	074		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	77 235	086		
	Charges constatées d'avance*	092	3 955	094		
Total II		096	221 656	098	580	
Total général (I + II)		110	298 183	112	4 971	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			5 010	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			1 002	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			16 253	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136			18 756	
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142			41 021
	Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			110 325	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			17 999	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169			123 867	
	Produits constatés d'avance	176				
Total III		176			252 192	
Total général (I + II + III)		180			293 213	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	43 594	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	695	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	69 829	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

GRÈFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE

27 JUL 2022

43000 LE PUY-EN-VELAY

Annexe

Faits caractéristiques

Le 30 avril 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 25 Boulevard Carnot 43000 LE PUY EN VELAY au 6 Rue du Pensionnat Notre Dame de France 43000 LE PUY EN VELAY à compter du 1er mai.

Annexe COVID-19

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a perduré sur 2021. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Autres informations sur les règles comptables

Traitement des actifs

Dans le cadre de l'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 des règlements CRC 2004-06 relatifs aux actifs et CRC 2002-10 et 2003-07 relatifs aux amortissements et dépréciations, il est précisé :

La dérogation applicable aux PME qui consiste à faire application des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables a été appliquée.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	1 564	3 150		4 714
Total	1 564	3 150		4 714
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions		2 091		2 091
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 740			1 740
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles	3 095	63 188		66 282
Total	4 835	65 279		70 113
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières	300	1 400		1 700
Total	300	1 400		1 700
Total général	6 699	69 829		76 527

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Immobilisations incorporelles	1 564	50		1 614
Total	1 564	50		1 614
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		60		60
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	168	348		515
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles	1 625	577		2 202
Total	1 793	984		2 777
Total général	3 357	1 034		4 390

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
Immobilisations incorporelles - Frais d'établissement - Frais de développement - Concessions, brevets et droits similaires - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans
Immobilisations corporelles - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériels et outillages - Autres immobilisations corporelles	Linéaire Linéaire	15 ans 5 ans
. Instal, agencements, aménagements divers . Matériel de transport . Matériel de bureau . Emballages récupérables, divers	Linéaire	3 à 7 ans

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Capitaux propres
Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	5010	1,00	5 010
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	5010	1,00	5 010
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Dettes
Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 714	113 045	19 459	110 301
Emprunts divers				
Total	16 714	113 045	19 459	110 301

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<u>Etablissements de crédit</u>	110 325	66 731	38 101	5 493
. à 1 an maximum à l'origine				
. à plus d'1 an à l'origine	110 325	66 731	38 101	5 493
<u>Emprunts et dettes financières divers</u>				
Total	110 325	66 731	38 101	5 493

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Autres informations

Effectifs

Effectif moyen : 26

Crédits - bails

Désignation	Crédits - bails immobiliers	Crédits - bails mobiliers	Total
Redevances à payer			
au début de l'exercice		8 809	8 809
nouveaux crédits-bails		0	0
payées dans l'exercice		2 857	2 857
à la fin de l'exercice		5 952	5 952
Dont			
à un an au plus		2 857	2 857
à plus d'un an , 5 ans au plus		3 095	3 095
à plus de 5 ans			0
Valeurs de rachat des crédits-bails actifs à la clôture		8 350	8 350

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 700		1 700
Clients douteux ou litigieux	695		695
Autres créances clients	80 911	80 911	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés	939	939	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 909	52 909	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 802	3 802	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 210	1 210	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	3 955	3 955	
Totaux	146 121	143 726	2 395
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine	110 325	66 731	38 101	5 493
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 999	17 999		
Personnel et comptes rattachés	85 697	85 697		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 094	26 094		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	6 677	6 677		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	304	304		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	880	880		
Autres dettes	4 216	4 216		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	252 192	208 598	38 101	5 493
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	113 045	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 459			

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges					
Dépréciations	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur clients et comptes rattachés	705	580	705	580
	Autres dépréciations				
Total		705	580	705	580

3S SÉRÉNITÉ

Société par actions simplifiée au capital de 5 010 euros
Siège social : 6, Rue du Pensionnat Notre Dame de France
43000 LE PUY EN VELAY
831 681 606 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à **18 756,21 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 756,21 euros
*A titre de dividendes	8 000,00 euros
Soit 1,5968 euros par action	
Le solde	10 756,21 euros

***En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 27 008,97 euros.**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} Juillet 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2018 :

Néant.

Exercice clos le 31 Décembre 2019 :

Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

* Distribution de dividendes hors Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décidée par les associés en date du 8 Novembre 2021 :
2 500,00 euros, soit 0,499 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 500,00 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à **18 756,21 euros** de la manière suivante :

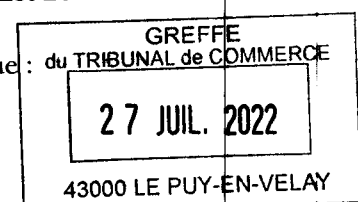
Bénéfice de l'exercice	18 756,21 euros
*A titre de dividendes	8 000,00 euros
Soit 1,5968 euros par action	
Le solde	10 756,21 euros

***En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 27 008,97 euros.**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} Juillet 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :



Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2018 :

Néant.

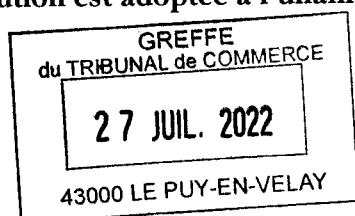
Exercice clos le 31 Décembre 2019 :

Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

* Distribution de dividendes hors Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décidée par les associés en date du 8 Novembre 2021 :
2 500,00 euros, soit 0,499 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 500,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Certifié conforme
Le Président
Monsieur Lionel BOUCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lionel Bouchet", written over a horizontal line.